



Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2008

**PRESIDENT** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Christian MAMY (représentant de M. Edmond GRONDIN), M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Magali ORDAS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME)

**Absents excusés** :

M. Edmond GRONDIN représenté par M. Christian MAMY ;  
M. Arnaud MERCIER ;  
M. Roland de HEAULME pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 4 décembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12. 12: Avenant n°1 à la convention pour la reprise des papiers recyclables issus des collectes sélectives des ménages avec la société La Chapelle Darblay**

□ **M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

La collecte des papiers, journaux et magazines, qu'elle soit réalisée en mélange avec les emballages ou de manière séparée, existe dans toutes les communes du Grand Parc.

Le 1er avril 2004, la communauté de communes Versailles Grand Parc a signé une convention avec La Chapelle Darblay, papetier du groupe UPM Kymmene, pour la reprise de l'ensemble des journaux, magazines, prospectus publicitaires, catalogues ainsi que les écrits blancs collectés sur le territoire du Grand Parc pour un montant compris entre 42,69 € la tonne et 85,36 € la tonne.

Depuis le 1er juillet 2008, les entreprises distribuant des imprimés non adressés (présents dans les Journaux Revues Magazines) ont l'obligation de contribuer à leur collecte, leur

valorisation et à leur élimination selon l'article L541-10-1 du Code de l'Environnement ; A cet effet, un nouvel éco-organisme a été créé : Eco-Folio.

Cet éco-organisme, agréé par l'état, est chargé de collecter les contributions financières des entreprises concernées et de les reverser aux collectivités locales qui collectent et valorisent ces déchets.

La communauté de communes Versailles Grand Parc, par le biais d'une convention signée entre Eco-Folio et le SIDOMPE, peut bénéficier des soutiens reversés aux collectivités.

Dans cette convention, l'article II-4-2 précise que les conventions de reprise des Journaux Revues Magazines doivent intégrer certaines obligations

Il est donc nécessaire de modifier, par avenant, la convention relative à « la reprise des papiers recyclables issus des collectes sélectives des ménages » que la communauté de communes Versailles Grand Parc a passé avec la société la CHAPELLE DARBLAY, afin d'intégrer les quatre obligations suivantes :

- La garantie de recycler les papiers issus de la collecte sélective des journaux, revues et magazines,
- La délivrance d'un certificat de recyclage conforme au modèle de la Convention,
- La possibilité pour EcoFolio de procéder à des contrôles, sur pièces et sur place, destinés à s'assurer du recyclage effectif des journaux, revues et magazines,
- L'utilisation des outils de traçabilité et de reporting fournis par EcoFolio.

Cet avenant n'a pas d'incidences financières.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

- 1) *Approuve les termes de l'avenant n° 1 relatif aux obligations du repreneur La Chapelle Darblay suite à la signature de la convention entre Eco-Folio et le SIDOMPE.*
- 2) *autorise M. Le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1*

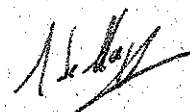
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

